



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction du pilotage et de la stratégie  
Bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution  
professionnelle

## **RAPPORT DE JURY**

# **EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE DE CLASSE SUPÉRIEURE**

SESSION 2020

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission .....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage .....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel.....	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations.....	4
2) La présentation du parcours professionnel .....	5
3) L'entretien-discussion .....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	6

## I. Les règles de l'épreuve d'admission

### A) Le rappel de l'épreuve

L'article 5 de l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication définit comme suit l'épreuve orale d'admission de 25 minutes : « un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

*Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture et de la communication ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.*

*En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)*

*Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».*

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

Monsieur Christophe NOULIBOS, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », administrateur adjoint, Domaine national de Saint-Cloud

#### Membres de ce jury :

- Madame Agnès LEGUEUL, ingénieur des services culturels et du patrimoine, classe normale, spécialité « services culturels », responsable opérationnelle de l'accueil face public, musée du quai Branly – Jacques Chirac ;

- Monsieur Romuald SCHNELL, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « maintenance des bâtiments et des matériels techniques », conservation du Palais du Rhin et de la cathédrale de Strasbourg, référent système d'information géographique, direction régionale des affaires culturelles Grand-Est - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin ;

- Madame Maria-Victoria TEIXEIRA DA CUNHA, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », musée du Louvre, chef d'équipe zone muséographique.

#### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, les grilles pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnel

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 10 septembre au 10 octobre 2019
Date de retour du dossier de description du parcours professionnel	Le 17 janvier 2020
Dates des épreuves orales	Du 10 au 12 mars et 26 au 30 juin 2020
Date de la réunion d'admission	30 juin 2020

### B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

Madame Agnès LEGUEUL, membre du jury, empêchée, n'a participé à aucune audition de candidats.

#### 1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Chacun des membres du jury a effectué une étude approfondie de chaque dossier, facilité par la transmission dématérialisée des dossiers RAEP.

Les candidats ont presque tous renvoyé un dossier complet avec un travail de synthèse et de présentation plutôt qualitatif. Ce travail permet au jury de visualiser le parcours professionnel des candidats et de préparer des questions en amont de l'entretien.

Les dossiers RAEP doivent être remplis avec soin, refléter les postes occupés, les formations suivies ainsi que les missions confiées sans surévaluer les missions afin de ne pas desservir le candidat lors de l'entretien.

## 2) La présentation du parcours professionnel

Les candidats bénéficient d'un temps de présentation fixé qui a été rappelé à chaque début d'entretien. La plupart des candidats avaient préparé cette partie de l'épreuve, seul 2 ou 3 ont dépassé le temps imparti par contre plusieurs candidats ont eu des présentations ne dépassant pas les 7 minutes. Les présentations souvent chronologiques ont permis au jury d'avoir la plupart du temps une bonne représentation du parcours et des missions des candidats.

Le jury rappelle que cette partie de l'entretien est un attendu et qu'il doit être préparé en respectant notamment au maximum le temps prévu, même si le jury reste compréhensif face à la gestion du temps qui peut être plus difficile le jour de l'épreuve avec le stress.

La présentation du parcours professionnel doit permettre au jury de situer le candidat dans son organisation, de comprendre ses missions, d'avoir une idée de son projet professionnel et de ses motivations. Il n'est pas toujours facile de situer le candidat dans son organisation après sa présentation.

## 3) L'entretien-discussion

L'échange avec le jury a commencé après la présentation des candidats et tous sont allés jusqu'au terme prévu des 25 minutes. Les échanges ont été intéressants et fluides avec le jury, certains candidats ont fait preuve d'une très bonne réactivité et pertinence dans les réponses qu'ils ont apportées.

L'entretien-discussion avec le jury doit permettre de vérifier les connaissances des candidats au travers de questions portant sur le parcours professionnel ou des questions plus générales sur l'environnement professionnel. Le jury cherche à vérifier si le candidat en tant que professionnel connaît le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent ses actions et s'il a une connaissance des actions de ses collègues ou des autres opérateurs du ministère.

Les réponses aux questions doivent permettre au jury de vérifier les connaissances théoriques du candidat mais aussi sa capacité à maîtriser ses actions dans son environnement professionnel proche et comprendre comment il situe son action dans l'action de l'état au sens large.

## 4) Les remarques générales sur l'oral

Le jury tient à saluer l'investissement de l'ensemble des candidats qui se sont déplacés pour cet examen professionnel 2020 qui s'est déroulé dans un contexte sanitaire particulier, ce qui n'a pas freiné la motivation de certains candidats venant de loin.

Le jury rappelle qu'il s'agit d'un examen avec un nombre de places limitées ce qui implique que les candidats reçus sont ceux qui ont fait les meilleures prestations le jour de l'examen mais que les autres candidats n'ont pour autant pas démerité.

Les candidats non reçus sont invités à se représenter à la prochaine session en insistant sur la préparation de la présentation de leur parcours professionnel ce qui permet de commencer l'oral dans de bonne condition et diminuer le stress avant l'entretien-discussion avec le jury.

### III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 10.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	29	19	13	1
Femmes	31	27	16	9
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>46</b>	<b>29</b>	<b>10</b>

Seuil d'admission : 15,5 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 19 sur 20.

Monsieur Christophe NOULIBOS  
Président du jury